

NAO 2020 :

Non à l'austérité permanente ! Tout travail de qualité a un prix



Il y a sept ans, la direction de l'AFP choisissait de s'affranchir des augmentations de la presse quotidienne nationale (SPQN), promettant de mener sa propre politique salariale. Force est de constater que c'est plutôt **le gel des barèmes** qui a été organisé et que seule une longue bataille judiciaire – menée par la CGT, FO et *SUD* – a forcé l'Agence à augmenter les salaires en 2020, à la suite du « **contentieux SPQN** ».

Certains pourraient se dire que tout va bien puisque l'AFP a fini par accepter un rattrapage (d'ailleurs très partiel), versé depuis cet été, plus une réévaluation générale des grilles salariales de 1,4% (+0,7% en janvier 2020 et +0,7% en janvier 2021)¹.

Si « l'accord SPQN » est sans conteste une victoire syndicale, *SUD* estime pour autant qu'il ne met fin qu'à un contentieux ancien (sur des augmentations qui étaient un dû depuis 2013 et 2014).

La direction de l'AFP doit désormais **proposer une vraie politique salariale, qui garantisse à chacun d'être payé en fonction de sa qualification et de voir progresser sa rémunération tout au long de sa carrière**. Et la Négociation annuelle obligatoire (NAO) 2020 en est l'occasion.

COM : un « contexte économique difficile » programmé

Dès la première réunion NAO, le 9 novembre, la direction a sans surprise (comme chaque année) souligné « *le contexte économique difficile* » pour l'Agence. Elle s'est même gardée d'évoquer l'enveloppe de primes et promotions, seule mesure concrète promise dans l'accord d'entreprise du 10 mars 2017 (non signé par *SUD*)² et alors que l'AFP va peut-être terminer l'année avec des bénéfices !

Autant dire que pour la direction, des augmentations significatives des salaires ne sont pas à l'ordre du jour..

Si la crise sanitaire va sans doute affecter les comptes en 2021, *SUD* tient à rappeler que **les difficultés viennent surtout des mesures austéritaires programmées par les pouvoirs publics et la direction**.

De 2015 à fin 2018, la sous-compensation par l'État du « *surcoût des missions d'intérêt général (MIG)* » de l'AFP s'élevait à près de 20 millions d'euros.

Pour la période 2019-2023, le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens, signé avec l'État) prévoit d'**ajouter à la sous-compensation une nouvelle mesure : la baisse de la valeur comptable des MIG** grâce au « Plan de transformation » (Plan Fries), notamment via la suppression de 95 emplois, le redéploiement de postes siège vers des postes locaux et le remplacement de seniors par des jeunes.

Soit **près de 50 millions d'euros d'économies nouvelles** entre 2019 et 2023, sur le dos de l'AFP et de ses personnels (voir « *Non à l'asphyxie financière de l'AFP !* », communiqué *SUD* du 6 novembre 2020)³.

¹ Cf. <http://u.afp.com/33A7>

² Cf. <http://u.afp.com/3ydJ>

³ Cf. <http://u.afp.com/39WB>

Corriger les injustices, motiver le personnel

En l'absence d'inflation (prix de la consommation stables sur un an, selon l'Insee), *SUD* a présenté trois types de revendications, lors de la première réunion NAO :

1/ Une perspective : améliorer les automatismes qui garantissent une progression salariale tout au long de la carrière, sans discriminations de toute sorte. Ainsi, *SUD* a proposé le **déplafonnement de la prime d'ancienneté pour toutes les catégories de personnel** (actuellement bloquée à 20% après 20 ans d'ancienneté), avec **la création de deux paliers supplémentaires : 25% pour 25 ans d'ancienneté et 30% pour 30 ans d'ancienneté**.

Trop cher ? Alors commençons par **créer ces nouveaux paliers**, mais avec des augmentations peut-être plus modestes ! Ainsi, *SUD* demande à la direction de chiffrer combien coûterait le passage de la prime d'ancienneté à 21% après 25 ans et à 22% après 30 ans. On comparera aux économies réalisées depuis 2015 et à celles programmées d'ici 2023 !

2/ Des mesures immédiates : l'urgence est de protéger efficacement les plus précaires. L'Accord Covid-19, que *SUD* n'a pas signé, désigne de façon discriminatoire les pigistes comme seule catégorie de personnel à être mise au chômage partiel sans compensation à 100%⁴. Comme la crise sanitaire perdure, il faut **garantir aux pigistes 100% de leurs revenus antérieurs**. *SUD* a également demandé la compensation rétroactive à 100% sur le dispositif décidé en avril.

Dans la même logique de solidarité et d'unité du personnel, nous avons demandé que les pigistes bénéficient de l'augmentation générale prévue en 2021 dans le cadre de l'accord mettant fin au contentieux SPQN : ils doivent bénéficier d'une **augmentation de 0,7% du barème des piges au 1er janvier 2021**.

3/ D'autres mesures, notamment celles visant à corriger des injustices :

- **La possibilité pour les salariés non éligibles au télétravail** de pouvoir effectuer leur **semaine de travail sur 4 jours**.
- **La fin du « ratissage » des primes** lors du passage à la catégorie supérieure (le salarié ne voit alors parfois aucune augmentation ou presque de son salaire !)
- **La promotion immédiate à l'échelon correspondant au nouveau poste** lors des nominations à des postes à responsabilités.
- **L'acquisition définitive de certaines primes** lorsqu'elles ont été perçues pendant au moins deux ans, comme par exemple les primes vidéo (montage et tournage) qui correspondent à des qualifications ayant nécessité des formations.
- **La revalorisation des catégories de la rédaction en revenant au niveau de ce qui était pratiqué avant le « Grand Accord »** de 2017 (par exemple 5e catégorie pour chef de vacation).
- **La revalorisation de l'allocation forfaitaire mensuelle de 138 €**, versée aux journalistes des services de reportage pour leurs frais sur le terrain, et figée depuis de nombreuses années malgré l'inflation.
- **La revalorisation à 500 € de l'allocation gracieuse** versée lors de la remise des **médailles du travail**, figée aussi depuis très longtemps à 305 € (soit 2.000 francs à l'époque).

Faut-il le rappeler ? Quelles que soient nos revendications, elles resteront lettre morte, tant que le personnel et les syndicats se résigneront à subir les choix politiques qui nous sont imposés.

Paris, le 18 novembre 2020

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)



⁴ Cf. <http://u.afp.com/3gx9>